

Mandat de gestion de fortune Private Debt Basic



Pour utilisation à des fins de marketing

Description sommaire

Investir dans le domaine de la dette privée (« Private Debt ») constitue un complément intéressant à des placements à taux fixe classiques tels que les obligations. Dans le contexte du mandat de gestion de fortune proposé par la Banque CIC, le terme de dette privée désigne des stratégies d'investissement dans le cadre desquelles des gestionnaires de fonds proposent à des entreprises privées des crédits leur permettant de financer des flux de marchandises (financements commerciaux), d'accélérer l'encaissement de leurs factures (affacturage), de faire des investissements immobiliers ou tout simplement de financer leur croissance (Capex ou acquisitions). Dans la plupart des cas, de telles possibilités de crédit sont assorties de sûretés et/ou assurées.

Les emprunteurs acceptent de payer des taux d'intérêt élevés, car ces dernières années il est devenu beaucoup plus difficile d'obtenir des financements par les voies classiques (généralement les banques).

Les gestionnaires de fonds spécialisés dans le financement privé se distinguent par ailleurs par un processus de décision rapide et des structures plus souples que les financeurs traditionnels.

Dans le cadre du mandat de gestion de fortune Private Debt Basic, les experts de la Banque CIC investissent dans des fonds spécialisés dans le financement de la dette privée liquide. Le terme « liquide » fait référence à des lignes de crédit mises en place par les gestionnaires de fonds directement auprès d'entreprises privées et dont l'échéance varie de quelques semaines à quelques trimestres en moyenne. L'échéance la plus longue est de quelques années et concerne généralement des financements immobiliers. Chaque fonds de placement investit dans un grand nombre de crédits au sein de secteurs économiques et régions adéquats afin de réduire les risques globaux de la stratégie d'investissement.

Public visé

Le mandat de gestion de fortune Private Debt Basic s'adresse aux investisseurs disposant de la propension au risque et de la capacité de risque requises. Le produit a été conçu pour un horizon de placement de plusieurs années. Les investisseurs doivent être conscients de la relative illiquidité des fonds constituant le mandat. La plupart des fonds peuvent être rachetés sur une base mensuelle ou

trimestrielle, moyennant un préavis de 60 à 90 jours. Le mandat convient aux investisseurs souhaitant diversifier leurs sources de revenus en investissant aussi dans des stratégies de dette privée.

Processus d'investissement

Le mandat de gestion de fortune Private Debt Basic consiste en un portefeuille actuellement composé de quelques fonds d'investissement fondamentalement différents couvrant différentes régions géographiques, types de placement, échéances, etc.

La pondération des allocations est fixée par les experts de la Banque CIC et tient compte de l'estimation des risques liés à chacun des fonds. Le choix des fonds repose sur les critères suivants :

- stabilité et réputation de la société de gestion et des gestionnaires de fortune,
- expertise relative à certains marchés et types de stratégie de dette privée,
- contribution à la diversification de l'ensemble de l'allocation,
- capacité à atteindre des rendements conformes aux attentes du mandat.

Montant du placement	À partir de CHF 500 000 ou contre-valeur
Monnaies de référence disponibles	CHF, EUR, USD, GBP
Horizon de placement	Au moins 2 ans
Rendement attendu	CHF : 7 % - 8 % (rendement brut) EUR/USD/GBP : 8 % - 9 % (rendement brut)
Conditions	Forfait dépendant du montant du placement. Des informations complémentaires sont disponibles sur demande.

Mandat de gestion de fortune Private Debt Basic



Pour utilisation à des fins de marketing

Vos avantages

- **Accès à des possibilités de placement sur les marchés privés** : vous avez accès à des gestionnaires de fortune spécialisés dans les stratégies de dette privée.
- **Gestion de fortune professionnelle** : vous profitez d'un processus de placement structuré, supervisé par nos experts.
- **Prédictibilité** : les placements de ce type présentent en générale une faible volatilité.
- **Rendement indépendant de l'évolution des marchés** : la performance de cette classe d'actifs n'est pas corrélée avec celle des marchés traditionnels. De ce fait, ce produit offre une possibilité de diversification par rapport aux classes d'actifs classiques comme les actions et les obligations.
- **Transparence** : vous recevez régulièrement un rapport détaillé sur la performance et les investissements réalisés.

Risques potentiels

- **Risque marchés privés** : les performances passées ne constituent pas une garantie quant aux performances futures.
- **Risques de rendement** : il ne peut être garanti que les rendements attendus seront réalisés et que des pertes seront évitées.
- **Risque de liquidité** : la liquidité des produits financiers peut fluctuer. Cela signifie qu'il existe un risque que les produits peu liquides ne puissent pas toujours être vendus avec effet immédiat.
- **Risque de change** : des placements dans des monnaies étrangères peuvent influencer sur la performance.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version en vigueur) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.